



La Libre Jardín
La saison des Camélias en Galice



Du 9 au 14 mars 2023



Preference Travel Team
Lic. A 1652

Rue des Francs 79 boîte 4 – 1040 Bruxelles
Tél : 02/647 30 00 | Fax : 02/647 37 22
info@preference.be | www.preference.be

VOTRE PROGRAMME :

Introduits en Galice à la fin du XVIII^e siècle par les marins portugais, les Camélias sont originaires de contrées lointaines comme la Chine et du Japon. Avant de devenir populaires dans toute la région, c'est dans les Pazos (manoirs), demeures seigneuriales de la noblesse galicienne, qu'ils furent initialement plantés et cultivés avec soin.

En Galice se trouve également l'un des plus grands centres de pèlerinage depuis le Moyen Âge, Saint-Jacques-de-Compostelle. La ville est classée au Patrimoine mondial de l'Unesco pour son importance historique, de même que le centre-ville et la place de l'Obradoiro sur laquelle s'élève la somptueuse façade de la cathédrale qui recèle les reliques de l'apôtre Jacques.

Le voyage vous permettra également de contempler l'un des patrimoines naturels spécifiques à la côte galicienne : les Rias. Divisées en "hautes et basses" (*Altas et Baixas*) selon leur position par rapport au Cap Finisterre, ces estuaires, longs bras de mer, pénètrent profondément dans les terres de la péninsule telles des empreintes des doigts de Dieu, comme le dit la légende...

BRUXELLES → PORTO - PONTEVEDRA

JEUDI 9 MARS

En matinée, départ de l'aéroport de Bruxelles Zaventem.

Arrivée à l'aéroport de Porto et transfert vers la Galice en passant par **Combarro**.

Combarro est célèbre pour ses **horreos**, des greniers à maïs sur pilotis, alignées le long de la mer. Avec ses venelles irrégulières et ses petites maisons, Combarro est un village de pêcheurs qui forme l'un des ensembles architecturaux populaires le plus intéressants et pittoresques de Galice.

Déjeuner en cours de route dans un restaurant local.

En fin d'après-midi, arrivée à **Pontevedra** et visite de son centre-ville.

D'origine romaine, *Ponte Veteris*, actuelle Pontevedra, fut un port important aux XV^e et XVI^e siècles grâce à la pêche à la sardine et aux conserveries, apportant à la ville richesse et abondance. La cité se dota ainsi de superbes bâtiments comme les palais et les maisons Renaissance et baroques bordant la place *da Leña*, et la Basilique Santa Maria, aux éléments gothiques, manuélins et plateresques.

Installation au Parador de Pontevedra 4* (ou similaire).

Dîner et nuitée.

Le Parador de Pontevedra est situé dans le quartier historique de la ville éponyme, dans un palais Renaissance du XVI^e siècle qui fut la résidence des comtes de Maceda. À l'entrée, vous accueillez un escalier majestueux en pierre sculptée qui vous mènera aux chambres confortables. Le bâtiment, décoré d'antiquités de valeur et de meubles classiques, dispose d'un beau jardin où vous pourrez vous promener ou vous asseoir et déguster les excellents vins de la région.



Petit déjeuner à l'hôtel.

Ce matin, départ vers Cambados pour visiter le « **Pazo de Rubianes** » et ses jardins remarquables.

Construit en 1764, ce Pazo réunit l'une de plus grandes collections de camélias de la Galice. Avec un total de quarante hectares, son terrain se divise en trois parties : le jardin, la ferme et l'arboretum. A la seconde moitié du XIX^e siècle, la végétation du jardin, de la forêt et des champs qui l'entourent furent planifiés par un jardinier français.

Le jardin a été récompensé à plusieurs reprises par le "Camélia d'or" et le "Camélia d'argent" grâce à l'immense travail fourni par la marquise d'Aranda, Dolores de Urcola, propriétaire du manoir.

Des camélias et des magnolias perennifolias offerts par les ducs de Caminha du Portugal y furent plantés pour la première fois en 1850.



Déjeuner dans une cave à vin et dégustation des superbes vins locaux.

L'après-midi, visite du **Pazo Quinteiro da Cruz**.

Les beaux jardins de cette petite propriété hébergent plus de mille espèces de camélias différentes qui font l'objet de soins jaloux de la part des jardiniers. La maison a obtenu à plusieurs reprises le "Camélia d'or" au concours de l'Exposition internationale du Camélia.

Retour à l'hôtel. Dîner et nuitée.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Départ vers le **Pazo de Faramello**, un superbe manoir de style baroque entouré d'une forêt centenaire et un jardin à la française du XIX^e siècle.

Continuation pour **Betanzos** et visite du centre-ville.

Perchée sur une colline au fond de sa ria (bras de mer), Betanzos fût fondé par le chef celte Bregoa. Les rues pentues du centre historique sont bordées de remarquables bâtiments tels l'église Santa Maria de Azogue, de style gothique, et le couvent baroque de Santo Domingo. Au cœur de la ville, vous verrez aussi la fontaine de Diane, copie de la Diane chasseresse du Louvre, date de 1866.

La localité, « Bien aimée d'Enrique IV et des Rois Catholiques », a été classée Site historique national en 1970.



Déjeuner dans un restaurant local.

L'après-midi, visite des superbes jardins du « **Pazo de Mariñan** ».

L'ancienne forteresse militaire du XV^e siècle a été transformée en résidence au fil de siècles par des familles de la noblesse galicienne. A chaque restauration, le jardin s'est enrichi de perrons, de balustrades, de sculptures et de fontaines.

Situé dans un paysage impressionnant dominé par l'estuaire de Betanzos, le jardin, aménagé en terrasse descend jusqu'à la rivière Mandeo. D'influence française, il est divisé en deux parterres, taillées en forme de myrte, dessinant des dentelles compliquées aux dessins précis. Des fontaines aux éléments baroques et néoclassiques décorent ses allées, garnies d'azalées, de camélias, de rosiers et de lierres...

Géré actuellement par la mairie de La Corogne, le *Pazo de Mariñan* est déclaré ensemble historique, artistique et monumental depuis 1972.



En soirée, arrivée à La Corogne et installation à l'hôtel NH Finisterre 4* (ou similaire).

Diner dans un restaurant local.

Nuitée à l'hôtel.



LA COROGNE – SANT JACQUES DE COMPOSTELLE

DIMANCHE 12 MARS

Petit déjeuner à l'hôtel.

Ce jour, découverte de **La Corogne**.

Située entre les plages de Riazor et d'Orzan, La Corogne est le deuxième port de Galice.

La localité a été témoin de plusieurs faits historiques tel le départ de l'Invincible Armada, flotte espagnole armée par le roi Philippe II en 1588 qui échoua dans son objectif de débarquement sur les rives de la Tamise lors de la guerre anglo-espagnole, ou encore l'emprisonnement en 1796 du célèbre navigateur Alejandro Malaspina, puni pour avoir plaidé en faveur de l'autonomie des colonies espagnoles d'Amérique et d'Asie. Elle est aussi le berceau de Maria Pita, la Jeanne d'Arc espagnole, qui transperça de sa lance le porte-étendard anglais et sauva la ville de l'attaque du corsaire Francis Drake.

Surnommée la "ville de cristal" en raison du vaste ensemble de galeries vitrées installées sur les immeubles le long du front de mer du XIX^e siècle, elle compte également des églises romanes et de belles façades Art Nouveau.



Pendant la visite, vous découvrirez la promenade maritime, le Castelo de San Anton, le parc des Obélisques ainsi que la Tour d'Hercule, seul phare d'époque romaine à être encore en service et **classé au Patrimoine de l'Unesco**.



Déjeuner en cours de visites dans un restaurant local.

En début de soirée, transfert vers **Saint-Jacques-de-Compostelle**.

Arrivée au Parador de Saint-Jacques-de-Compostelle 5* (ou similaire).

Autrefois hôpital royal pour les Rois Catholiques, le Parador de Saint-Jacques-de-Compostelle, aussi connu comme "*Hostal dos Reis Catolicos*", est considéré comme le plus ancien hôtel d'Espagne.

Le bâtiment présente une superbe façade de style plateresque, quatre cloîtres, des couloirs élégants et des salles spectaculaires.

L'*Hostal* possède plus de 140 œuvres des peintres de l'École de Madrid, la plus importante de la collection Paradores.

Situé sur la Plaza del Obradoiro, à côté de la cathédrale, il a été témoin du défilé continu des pèlerins au cours des siècles.



Installation et nuitée au Parador.

Dîner libre.

SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE

LUNDI 13 MARS

Petit déjeuner à l'hôtel.

En matinée, visite du centre-ville de Saint-Jacques-de-Compostelle.

Découverte de sa magnifique cathédrale.

Le patrimoine historique et architectural de Saint-Jacques-de-Compostelle est immense. **Classée au Patrimoine de l'Unesco** depuis 1985, la vieille ville, entièrement piétonnière, est parsemée de ruelles pavées bordées d'arcades romanes et des superbes bâtiments baroques menant vers la place de l'Obradoiro.

Troisième plus grande ville de pèlerinage chrétien au monde après Jérusalem et Rome, Saint-Jacques-de-Compostelle doit sa renommée à la découverte au début du IX^e siècle des reliques de l'apôtre Jacques, exhumées à l'endroit où s'élève aujourd'hui la cathédrale.

Edifiée en 1075, la cathédrale de style roman succède à une première chapelle bâtie sur la tombe de l'apôtre, elle-même remplacée par une église plus vaste construite par Alphonse III Le Grand, détruite par le raid d'Al-Mansour en 997. Avec le temps et l'affluence des pèlerins, viendront se greffer sur le sanctuaire roman des éléments gothiques, Renaissance et surtout baroques, comme en témoigne sa superbe façade churrigueresque, chef-d'œuvre de Fernando Casas y Novoa.

Déjeuner dans un restaurant local.



En après-midi, départ vers le « **Pazo de la Oca** » et le « **Pazo de Santa Cruz de Ribadulla** » et visite de ses superbes jardins.

Le **Pazo de la Oca** est un beau manoir de style baroque construit aux XVII^e et XVIII^e siècles. Une chapelle et des sculptures décorant le bassin principal en sont sa plus belle manifestation. Un système de canalisations et d'irrigation maîtrise parfaitement l'eau abondante du jardin, assurant le fonctionnement du lavoir, des fontaines et d'une succession de bassins. Certaines variétés de camélias peuvent s'élever à huit mètres de haut et rester en fleurs jusqu'en avril ou mai, coïncidant avec la floraison des hortensias. Baptisé le « Versailles galicien », ce Pazo est classé patrimoine artistique national depuis 1982.

Construit par un noble galicien au XVI^e siècle, le domaine **Pazo de Santa Cruz de Ribadulla** fut agrémenté par un parc Renaissance où les allées d'oliviers forment un tracé géométrique sur lequel vint s'ajouter un parcours ponctué de fontaines, de cascades, de grottes, de petits ponts, de vasques aux nénuphars et d'étangs. La balade, des plus romantiques, permet d'admirer des milliers de plantes, de quatre cents espèces différentes, dont de magnifiques magnolias, rhododendrons, gardénias, azalées, fougères arborescentes et, bien sûr, des camélias de toutes espèces.





Dîner d'adieu dans un restaurant local.

Nuitée au Parador.

SAINT JACQUES DE COMPOSTELLE – PORTO → BRUXELLES

MARDI 14 MARS

Petit déjeuner à l'hôtel et check-out.

Transfert vers l'aéroport de Porto et formalités d'enregistrement.

Envol vers Bruxelles et arrivée à l'aéroport de Zaventem dans l'après-midi.

- FIN DE VOTRE VOYAGE -

INFORMATION : l'ordre des visites pourrait être modifié en fonction des aléas du trafic, des conseils du guide, des réglementations politiques et sanitaires, de la météo, etc...

Le prix

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS.

PRIX PRESTO JUSQU'AU 20 JANVIER :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.175 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **460 €**

PRIX APRES LE 20 JANVIER :

LE PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE : **2.300 €**

LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **460 €**

CE PRIX COMPREND :

- Les vols internationaux à bord de la compagnie aérienne Brussels Airlines ou autre (taxes d'aéroport de +- 100€ inclus).
- Les services d'un guide culturel local parlant français.
- Le guidage spécialisée des jardins et Pazos.
- Les transferts et les transports en véhicule climatisé.
- Le logement en chambre double aux hôtels mentionnés ou similaire.
- La pension complète à l'hôtel ou dans des restaurants locaux (hors boissons).
- Les visites et excursions prévues au programme.
- L'accompagnement des Voyages de la Libre de Bruxelles à Bruxelles.
- La prime du fond garantie voyage.
- La TVA d'application.
- Les attentions de la Libre.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les boissons et dîner du jour 4.
- Les pourboires et les dépenses personnelles.
- L'assurance voyage auprès de la « Assurinco ».
- Les frais d'éventuels tests PCR ou antigéniques exigés par les autorités locales et/ou les compagnies aériennes avant, pendant et après le séjour.

Les prix sont calculés de bonne foi en date du 09/12/2022

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION DE LEURS **CARTE D'IDENTITE** EN COURS DE VALIDITE. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

LES PLANTES CITEES DANS LE PROGRAMME LE SONT A TITRE INDICATIF. CERTAINES ESPECES PEUVENT MANQUER LORS DE NOTRE PASSAGE.

REMARQUE : LA CLASSIFICATION DES HOTELS EST MENTIONNE EN NORME LOCALES.

ATTENTION, LA VISITE DES CENTRES HISTORIQUES ET DES SITES SE FAIT A PIED ET REQUIERE DONC UNE AISANCE DE MOBILITE.

A RENVoyer CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS 79/4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H (SUR RENDEZ-VOUS)

JE, SOUSSIGNE,

NOM : PRENOM :

ADRESSE :

N° POSTAL : LOCALITE :

TELEPHONE : GSM : FAX :

ADRESSE E-MAIL :

RESERVE PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LE PASSEPORT)

NOM : PRENOM : M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : NATIONALITE :

N° DE PASSEPORT : DATE D'EMISSION : DATE D'EXPIRATION :

TYPE DE CHAMBRE : DOUBLE A 1 LIT DOUBLE A 2 LITS DOUBLE A PARTAGER SINGLE

EN OPTION : ASSURANCE AUPRÈS DE « ASSURINCO »

ANNULATION 100% (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

FULL OPTION (ANNULATION + ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) - PRIME DE 5.76% SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

- JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
 JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**Au vu de la situation actuelle, nous vous recommandons vivement une couverture COVID*

- PRIX :**
- PRIX PRESTO JUSQU'AU 20 JANVIER : 2.175€**
 - APRES LE 20/01 - LE PRIX/PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **2.300€**
 - LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **460€**

TAXES D'AEROPORT INCLUSES - SOUS RESERVE DE MODIFICATION PAR LA COMPAGNIE AERIENNE

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 9 FEVRIER 2022.

PAIEMENTS :

- IBAN :** BE92 7440 6349 9223
- SWIFT/BIC :** KREDBEBB
- REFERENCE :** D. 3660

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRÉSENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE À FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES À FORFAIT (DISPONIBLE À LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTÉ D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A , LE

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1^{er} décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :



Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652

01/07/2018